

EPREUVE THEORIQUE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Si l'élève choisit de se former au sein de l'auto-école, nous fournissons :

- 1 livre de code
- 1 accès à distance de 6 mois avec méthodologie expliquée et fournie sur support papier
- 1 cours de code de 2 heures avec Enseignant (planning des thèmes abordés à disposition par affichage, par courriel et/ou sur le site internet)
- accès à la salle de code pour de l'auto-formation

Tous ces informations sur notre formation sont communiquées sur une plaquette unique remise en main propre ou par mail.

Déroulement :

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30/40 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel. Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code" :

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITERES D'EVALUATION

Validité :

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter sans limitation aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire B est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans pour un permis BE. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire A1 est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans pour un permis A2.

Des règles à connaître tout au long de la vie :

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes. La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles.